



COMMUNE DE RAVENNE

*Zone de services et participation citoyenne
OU Politiques d'Immigration et Coopération Décentralisée
Centre d'immigration
Via Oriani 44 - tél 0544/485314*

DOCUMENTATION NÉCESSAIRE A LA DEMANDE DE LA DÉLIVRANCE DU TITRE DE SÉJOUR POUR ÉTUDES

1 TIMBRE DE 16,00 €

COPIE DU PASSEPORT (les pages avec le numéro, la date de délivrance et d'expiration, les données personnelles + VISA ET TIMBRE D'ENTRÉE. La demande doit être présentée dans les 8 jours à compter de la date d'entrée sur le territoire).

COPIE DE L'INSCRIPTION AU COURS D'ÉTUDES

COPIE DE LA DOCUMENTATION ATTESTANT LA DISPONIBILITÉ DE RESSOURCES FINANCIÈRES ADÉQUATES POUR LA PÉRIODE DE LA DURÉE DU PERMIS DE SÉJOUR (DÉCLARATION DE REVENUS, DÉPÔTS BANCAIRES ET POSTAUX, ETC.) ;

COPIE DE LA POLICE D'ASSURANCE, VALABLE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL POUR LA DURÉE DU PERMIS DE SÉJOUR, CONTRE LES RISQUES DE MALADIE ET D'ACCIDENTS.

Documents relatifs au logement qui peuvent être demandés par la préfecture de police **lors du reportage photographique** en plus de ceux indiqués ci-dessus :

PHOTOCOPIE DU CONTRAT DE LOCATION ou DE L'ACTE DE PROPRIÉTÉ ET EN PLUS, POUR CEUX QUI NE SONT PAS TITULAIRES DU CONTRAT, DÉCLARATION D'HOSPITALITÉ SIGNÉE PAR L'HÔTE ET CONSENTEMENT DU PROPRIÉTAIRE AVEC COPIE RECTO ET VERSO DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DES DÉCLARANTS.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 22/02/2023